



313 P NP DM14

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île

6212-09-066

MÉMOIRE

de la compagnie

**Produits forestiers Résolu
Divisions Forêt Lac St-Jean et Mauricie**

présenté au

Bureau d'audience public sur l'Environnement (BAPE)

dans le cadre de la consultation portant sur les

Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

Roberval, Québec
Décembre 2014

Pour plus d'information sur le présent mémoire, veuillez contacter :

M. Serge Gosselin, ing.f.
Directeur foresterie Saguenay-Lac St-Jean
200, Rue De Quen
Dolbeau-Mistassini, (Québec) G8L 5M8
Tél : (418) 679-8484 poste 20509
Courriel : serge.gosselin@resolutefp.com

M. Luc Moreau, ing.f.
Directeur de la foresterie Mauricie
100, 1re Rue,
Grand-Mère (Qc) G9T 7J1
Tél. 819-538-3341, poste 460
Courriel : luc.moreau@resolutefp.com

Produits forestiers Résolu

À PROPOS DE NOUS

Produits forestiers Résolu, qui exerçait auparavant ses activités sous le nom d'AbitibiBowater, est un chef de file mondial de l'industrie des produits forestiers offrant une grande variété de produits, notamment du papier journal, des papiers d'impression commerciale, de la pâte commerciale et des produits du bois.

La Société possède ou exploite 18 usines de pâtes et papiers et 24 usines de produits du bois aux États-Unis, au Canada et en Corée du Sud, commercialisant ses produits dans près de 90 pays. Au Québec particulièrement, Produits forestiers Résolu exploite 6 usines de pâtes et papiers et 22 de ses 24 usines de produits du bois, ce qui en fait le plus important producteur de pâtes et papiers et de produits du bois de la province. De plus, la totalité des terrains forestiers sous sa gestion sont certifiés conformes à une norme d'aménagement forestier durable par des experts indépendants. Elle emploie directement environ 10 500 personnes, dont environ 5000 au Québec, et contribue au développement économique de nombreuses communautés dans huit régions administratives du Québec.

Produits forestiers Résolu et d'autres sociétés membres de l'Association des produits forestiers du Canada, ainsi que des organismes environnementaux, sont partenaires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Ce groupe s'active à identifier des solutions aux enjeux de conservation qui répondent à l'objectif du développement durable, soit de trouver un équilibre cohérent entre les trois piliers que sont les enjeux économiques, sociaux et écologiques liés aux activités humaines.

La rentabilité et le développement durable déterminent notre avenir.



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE NOUS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
1. INTRODUCTION.....	1
2. MESURES D'ATTÉNUATION.....	1
3. CONCLUSION	3

1. INTRODUCTION

Le 10 novembre 2014, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invitait la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, proposé par Hydro Québec partant du poste de la Chamouchouane, situé à La Doré au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au poste de Duvernay, situé à Laval, tout en traversant les territoires forestiers des régions du Saguenay-Lac St-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et des Laurentides.

Produits forestier Résolu (PFR), divisions du Lac St-Jean et de la Mauricie, s'approvisionne dans des territoires forestiers traversés par le projet de ligne. PFR est engagé envers l'aménagement forestier durable et la certification forestière qui est un élément central de notre politique d'approvisionnement afin de maintenir un accès aux marchés et d'assurer un aménagement forestier durable de ces territoires d'approvisionnement.

Bien que Résolu ne remette pas en cause la pertinence de ce projet pour Hydro Québec et la société québécoise en général, nous sommes préoccupés par la perte de superficies forestières productives et par la fragmentation des habitats engendrés par le déboisement des lignes et leur entretien permanent dans les territoires actuellement certifiés. En fait, dans le cadre de ces certifications, différents processus, principes et indicateurs encadrent le développement durable de ces territoires tel que l'intégrité des milieux riverains, humides et aquatiques, la connectivité entre les habitats des espèces fauniques et floristiques, le maintien des superficies forestières productives ainsi que le maintien de la possibilité forestières et des approvisionnements.

Or, considérant la nécessité pour Hydro Québec de construire cette nouvelle ligne de transport d'énergie, le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des processus de certification dans le but favoriser la mise en place d'actions permettant de minimiser l'impact sur les unités d'aménagement forestier (UAF) et les certificats en vigueur.

2. MESURES D'ATTÉNUATION

Nous désirons souligner positivement l'effort d'Hydro Québec en ce qui a trait aux nombreuses mesures d'atténuation prévue dans son étude d'impact, particulièrement pour des éléments sensibles du territoire. Dans cet esprit, nous suggérons quelques projets de mesures de mitigation en lien avec les préoccupations soulevées et plus particulièrement en ce qui a trait à la conversion des terres créée par le déboisement des lignes et leurs impacts sur le maintien de la biodiversité des territoires forestiers.

Nous croyons que les mesures proposées sont essentielles afin d'éviter un recul graduel des territoires forestiers productifs, ainsi que des habitats des nombreuses espèces qui leur sont associés, lesquels pourrait conduire à des problématiques en lien avec les certifications forestières.

Ci-dessous certaines mesures particulières, dont certaines sont mentionnées à votre étude, que nous trouvons essentielles à étudier et à mettre en place sur les territoires concernés.

1) Compensation des pertes de superficies forestières :

Nous considérons que les pertes de superficies forestières productives devraient être compensées, en superficie équivalente par UAF ou par territoire forestier délimité, par de la remise en production de superficies actuellement improductives ou peu productives, ceci afin de minimiser l'impact potentiel sur la possibilité forestière et les habitats fauniques du territoire. Comme exemples de travaux :

- la remise en production de culs de sac de chemins forestiers, plus particulièrement au nord du territoire dans des territoires d'intérêt pour le caribou forestier, soit en périphérie d'aires protégées, dans les bloc de protection du caribou et/ou dans des blocs de remplacement du caribou ;
- la remise en production de culs de sac de chemins forestiers, dans des secteurs ciblés à court et moyen terme pour le recrutement de grands habitats essentiels au sens de la norme FSC ;
- la remise en production de culs de sac de chemins forestiers à moins de 300 mètres d'aires protégées ou projetées au sud des territoires ;
- la remise en production de culs de sac de chemins forestiers en périphérie de territoire organisé (ZEC, pourvoirie, etc.) pour limiter la proximité des accès avec les accès à l'intérieur des territoires lorsque recherchés et visés par des mesures d'harmonisation ;
- la remise en production de landes forestières ou de superficies peu régénérées ;
- le plein boisement de superficies forestières à proximité des installations de transformation.

2) Connectivité des habitats fauniques :

Outre les pertes de superficies forestières, l'un des principaux impacts des lignes de transport d'énergie est la fragmentation des habitats de certaines espèces. Or, tel que préconisé par le mode C de déboisement prévu aux endroits sensibles, nous considérons qu'un tel mode de déboisement devrait être mis davantage en valeur pour l'ensemble des cours d'eau traversés qui présente des opportunités de dégagement suffisants avec les lignes électriques. En fait, les bandes riveraines devraient être maximisées autant que possible de façon à favoriser la

connectivité des habitats et le déplacement de la faune à ces endroits tout en protégeant les abords des cours d'eau de l'érosion.

3) Produits forestiers non ligneux :

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) (bleuets, arbustes fruitiers, arbres de Noël, etc...) sont des opportunités de développement du milieu forestier qui peuvent être compatibles avec la hauteur de dégagement nécessaire aux lignes. Or, nous préconisons qu'Hydro Québec facilite et favorise le partenariat et la promotion de développements de PFNL dans les superficies déboisées des lignes. Par exemple, ces superficies pourraient servir d'opportunités pour la production de bleuets au lac St-Jean, plutôt que le déboisement d'autre superficie forestière visée par appel d'offre sur terres publiques.

4) Produits ligneux

Nous préconisons que les volumes marchands récoltés pour les lignes soient octroyés en priorité aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement présents des territoires concernés.

5) Emplois locaux

Nous tenons à souligner que sommes favorable de votre approche à l'effet de favoriser les retombées économiques régionales tel que spécifié au chapitre 2.5 de votre étude.

6) Entretien infrastructure et développement de chemin

Produits Forestiers Résolu est partenaire avec les MRC et d'autres industriels dans plusieurs ententes à court, à moyen et à long terme concernant l'entretien de réseaux routiers. Nous considérons qu'il serait opportun qu'Hydro-Québec prenne contact avec ces partenaires afin de prendre part à ces ententes pendant la durée des travaux.

Dans le cadre d'un développement et de l'entretien du réseau routier, des ententes devraient être pris avec les industriels ou les promoteurs de ces infrastructures.

Enfin, compte tenu qu'une nouvelle ligne de transport d'énergie peut entraîner des contraintes et des frais supplémentaires à l'obtention des autorisations pour de la construction de chemins forestiers qui devraient traverser les lignes de transport d'énergie, nous souhaitons qu'Hydro Québec facilite l'obtention de ces autorisations, entre autre en assumant elle-même ses frais d'ouverture de dossier pour les demandes de traverses de lignes de transport d'énergie.

3. CONCLUSION

Nous croyons que la réalisation des mesures d'atténuation proposées contribuera à mitiger l'impact de cette importante infrastructure sur le territoire forestier.

Produits forestiers Résolu
Bureau Forêt Roberval
200, rue de Quen
Dolbeau-Mistassini (Québec), G8L 5M8, Canada
WEB : www.pfresolu.com

